Chaynesse Khirouni (Députée)

Chantal Talland (Directrice de l'IFMO)

L'HABITAT, FACTEUR D'INTEGRATION

RAPPEL DE LA MISSION

Le premier ministre, suite au rapport Tuot, a souhaité engager des réflexions sur les politiques d'intégration.

Pour conduire ce travail, il a été proposé la constitution de cinq groupes de travail portant sur les thématiques suivantes :

- Connaissance et Reconnaissance
- Egalité réelle
- Habitat
- Mobilités sociales
- Protection sociale et accès aux droits

Chaque groupe de travail, co-piloté par deux personnalités, s'est réuni plusieurs fois en présence d'une vingtaine de personnes, chercheurs, experts, professionnels, représentants du monde associatif,

Ces travaux feront l'objet d'un rapport, présentant « l'état de la question », et les propositions d'actions d'intégration possibles dans chacun des domaines étudiés.

Ce rapport sera rédigé sous la responsabilité de deux co-présidents de chaque groupe.

Le groupe de travail sur l'habitat sera précisément chargé d'étudier le rôle de l'aménagement urbain et de la conception, dans l'habitat et le « vivre ensemble »

LA MÉTHODE

Le groupe de travail sur la thématique de «l'habitat» s'est réuni quatre fois. Le nom des personnalités qui ont participé à ces réunions, et qui, par la richesse de leurs apports, de leurs compétences, de leurs expériences, ont permis la rédaction de ce rapport figure à la fin de celui-ci.

Pour approfondir cette thématique de l'habitat facteur d'intégration, il a été proposé d'éclairer cette question autour de trois sujets :

Un habitat diversifié, pour quelle population et sur quel territoire?

- Comment répondre par l'habitat à des objectifs d'une mixité sociale pour tous, et permettre l'accès au logement et la construction d'un parcours résidentiel positif pour l'ensemble de la population ?
- Comment faire du logement un point fort d'intégration socio urbaine ?
- La place des foyers de travailleurs migrants dans la ville, dans le quartier ?

De la conception à la gestion des espaces publics, comment construire un «en commun»

- La place des espaces publics, comme lieux d'altérité et de convergence des différentes fonctions socio urbaines.
- De la conception à la gestion, comment faire de ces espaces des lieux d'appropriation collective ?
- Comment favoriser les mobilités objectives et subjectives par le traitement des espaces et du lien urbain.

Le rôle des habitants et leurs expertises de la maîtrise d'usage, de la conception à la gestion du projet

• Comment faire connaître et reconnaître la place et le rôle des habitants comme enjeu dans la qualité du projet produit, mais aussi comme vecteur d'intégration ?

La dernière réunion a approfondi les modes d'actions possibles.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de ce travail, de ces réflexions, et des propositions qui en découlent.

POLITIQUE INCLUSIVE, POLITIQUE D'INTÉGRATION.

Intégration, inclusion .. sous quelle(s) condition(s) une politique de l'habitat peut elle être intégratrice et, ou inclusive ? Comment nommer une politique publique qui s'adresse à tous, et proposer des mesures spécifiques en direction des publics victimes de discrimination, de ségrégation ?

En termes de politique publique, les deux termes sont liés ; pas de politiques « inclusives », sans politiques d'intégration, visant à restaurer ce qui fait sens dans les valeurs de la République, dans ce qui fait société. Que l'on parle de politique d'inclusion, de politiques d'intégration, le pouvoir et le rôle de l'État sont essentiels dans l'affirmation de cette politique et dans sa mise en œuvre sur les territoires.

Il y a besoin d'une politique d'intégration claire au niveau national et au niveau local, pour mettre en œuvre les actions de cohésion sociale territoriale dans les domaines du logement et de l'habitat.

« il faut distinguer une politique d'intégration globale, une politique claire en terme d'immigration et une politique d'inclusion sociale qui est aujourd'hui mise en au cause par les inégalités. »

Il y aussi besoin de réaffirmer une politique d'intégration claire au niveau national, pour savoir, au niveau local, comment sont accueillis les nouveaux immigrants, et en particulier quelles sont leurs conditions d'habitat.

L'enjeu est de s'interroger :pour savoir sous quelles conditions le logement est producteur d'intégration sociale au niveau de tous les territoires.

Ce rapport a pour objectif de rendre compte de cette complexité, de proposer de nouvelles formes d'actions pour construire des propositions faisant évoluer cette politique en matière de logement, en matière d'habitat. Pour réintroduire la notion de droit au logement, droit à la ville, à l'habitat, à la mobilité. Pour interroger la pertinence d'une politique publique, de ses actions qui interpellent, de fait, le sens même de cette politique (les valeurs qu'elle porte), les actions de sa mise en œuvre, et les représentations, perceptions qu'elle engendre.

Les différents modes de financement du logement en fonction de leurs dates de construction, ont produit des effets où convergent concentration territoriale et accessibilité au logement. Ce sont principalement dans «les grands ensembles» que sont les loyers les plus bas du parc social ; c'est aussi dans ces quartiers que se trouvent les grands logements.

De fait, et pour les mêmes raisons économiques, l'accès au logement social, neuf, trop cher, exclut une partie de la population.

Si, par nature, une politique publique porte comme principe de s'adresser à tous, quand est-il d'une politique visant un public particulier (étrangers, d'origine étrangère) ou des lieux particuliers (quartiers populaires, quartiers d'habitat social)?

Notre proposition est de regarder cette question « l'habitat est-il facteur d'intégration » à la lumière des principes de droit que cette question soulève, mais également autour de ce qui fait «sens» pour les habitants eux-mêmes.

De s'interroger sur les termes, et les actions possibles, pour rendre compte, sous quelles conditions une politique de l'habitat peut être un levier pour une politique d'intégration ; pour proposer de faire des espaces publics des lieux du vivre ensemble, et pour définir comment les habitants eux-mêmes peuvent être acteurs de cette politique et de ses différentes actions.

Enfin, pour imaginer comment peut se construire une politique inclusive, où convergent les valeurs fondamentales du Pays, de la République et la diversité de tous ceux qui habitent ce pays, acteurs et producteurs de cette politique d'intégration.

« pas de politique d'inclusion, pas de politique d'intégration, sans une volonté et un projet politique »

L'HABITAT FACTEUR D'INTÉGRATION

(QUELQUES PRINCIPES)

L'exercice du droit au logement...

Pour certaines familles, et en particulier les familles étrangères, le parcours pour l'accès au logement est chaotique. Il se fait, le plus souvent, en ayant recours, dans des conditions particulièrement difficiles (propriétaires malhonnêtes) au logement privé, ou en s'appuyant sur la solidarité familiale (situation d'hébergement). Pour certains, c'est le « foyer » qui sera le premier logement. Pour les plus démunis, la construction d'un habitat précaire de type « bidonville » est la seule réponse au besoin de logement.

Pour tous, pas ou peu de lisibilité sur l'accessibilité au logement, et une demande ciblant le logement social, comme le logement « idéal » pour répondre au besoin « urgent » de se loger.

Selon une enquête de l'IFOP parmi les 18% des Français se disant victimes de discrimination 44% ont demandé l'aide à leurs proches... 33% ont abandonné leur recherche de logement, 19% ont demandé une aide à des associations, 18% ont entrepris des démarches pour faire valoir leurs droits.

Un logement accessible, sur quel territoire...

Si le logement social, dans ce premier accès au logement, est le produit qui répond au mieux par sa qualité aux besoins de cette population, ce point est modéré par trois facteurs : l'accessibilité au logement social, son coût, sa territorialisation.

Pour les familles aux situations les plus précaires, l'accès difficile au logement, modère toute exigence dans sa localisation.

Difficulté dans l'accès du logement, absence de choix, renforcent les stigmates (objectifs et subjectifs) et développent les effets discriminants et stigmatisants de certains logements, dans certains lieux.

À cette concentration s'ajoutent les effets du financement du logement social, faisant converger concentration territoriale, accessibilité au logement (ce sont principalement dans les grands ensembles que les loyers sont les plus bas du parc social) et typologie du logement (c'est aussi dans les quartiers populaires que se trouvent les plus grands logements). L'accès au logement social neuf, trop cher, exclut de fait une partie de la population.

Ce processus vient a contrario d'un processus inclusif, il développe la spécialisation des territoires et de l'habitat.

Comment alors répondre au droit au logement pour tous, et en particulier aux personnes les plus concernées par la ségrégation, tout en développant une politique intégratrice par le logement ? Cette question trouve une première réponse à condition de lier « droit au logement » et choix du logement dans un processus lisible et compréhensible par tous et, en particulier, par tous ceux qui ont peu d'informations sur les critères d'attribution et sur les échanges.

Sur le logement privé, vouloir remédier aux situations indignes impose de revoir les conditions de mise en oeuvre des moyens juridiques existants (lutte contre l'habitat indigne) en regard de leur occupation sociale spécifique (populations démunies et, ou vulnérables). Cela impose également de réfléchir aux moyens possibles, pour une action publique, de produire une offre d'habitat adapté et accessible au public le plus en difficulté (situations irrégulières, situations sociales précaires, ...).

« L'élément central tient dans la politique des loyers qui n'est plus en phase avec la capacité contributive d'une partie des demandeurs de logement. Les loyers les plus bas excluent 3,6 millions de personnes. » Rapport geste/concertation sur la réforme de la politique de la ville/20 décembre 2012.

le parcours résidentiel, facteur d'intégration

Le logement est un droit, il est un enjeu fondamental dans le processus d'intégration, à condition qu'il s'accompagne et qu'il ouvre sur le choix des possibles, et sur des perspectives.

Le parcours résidentiel ouvre à ce premier champ des possibles. Il interroge le passage d'un habitat à un autre, dans son statut (habitat privé, habitat social, accession à la propriété) mais aussi dans une offre de mobilité.

« Pour les habitants, ce qui est important, c'est de savoir qu'ils peuvent aller d'un endroit à un autre. »

La production de logements accessibles sur tout le territoire (logements sociaux notamment) est un enjeu fondamental pour répondre à la « non spécialisation » des territoires, à la construction de parcours résidentiels, facteur essentiel de l'intégration par l'habitat. Habitat et Habiter devant être repensés dans toute leur complexité.

Pour mettre fin, dans les quartiers, sur certains territoires, « aux effets de nasse », la construction d'un parcours résidentiel doit être pensée à une échelle plus large que celle du quartier et se construire au niveau de l'agglomération.

La praticabilité de ce parcours n'est possible que s'il s'accompagne de la production d'un habitat diversifié, offrant à la fois une gamme de logements à faibles loyers, et des logements privés. La praticabilité est aussi liée aux conditions possibles de son accès pour tous, sans discrimination, en regard du lieu résidentiel des demandeurs, de leurs origines, de leurs cultures.

Les projets de renouvellement urbain ont placé cet objectif comme un point majeur de la requalification du quartier ; cet objectif doit être poursuivi et se développer sur tous les nouveaux projets d'aménagement.

L'habiter, sa place actuelle, dans le processus d'intégration

Depuis plusieurs années, et du fait des évolutions sociétales, l'habiter a pris une place tout à fait importante dans le processus d'intégration.

L'habiter vient prendre place à côté d'autres facteurs d'intégration, comme le travail et les organisations sociales...

« De moyen de travail, le logement est devenu une finalité. »

Si l'habitat, l'habiter prend une place toute singulière dans le processus d'intégration, nous proposons de voir en quoi, il peut répondre ou non à ces enjeux, et comment la question de l'habiter est un processus complexe qui interroge, le logement, son environnement, les services, et les équipements, et d'autres facteurs plus subjectifs traduisant la capacité des habitants à s'approprier et à s'intégrer dans leur habitat.

« Pourquoi je suis bien là à cet endroit, pourquoi j'ai envie d'y rester ? »

Analyser les questions de l'habiter par le fonctionnement social et urbain du quartier permet de reconnaître la capacité des habitants à être partie prenante de leurs lieux de vie, de comprendre leurs usages, et de construire la réciprocité nécessaire à tout processus d'intégration.

« Habiter ne peut se réduire au logement », « c'est l'habiter qui doit être le vecteur d'une politique d'intégration. »

Proposer une politique d'intégration par l'habiter implique de modifier nos regards, nos pratiques en termes d'actions publiques, et de préférer à une analyse « en extériorité » (le comptage, les statistiques), une analyse en intériorité (présentation et représentation des habitants).

Cette posture implique un changement de paradigme, puisque toute mise en place d'une action publique territoriale, devra interroger chacun des composants de l'habiter en prenant en compte ce qui fait société, et systématiquement, en analysant en quoi l'action publique, les actions publiques produisent des effets sur cette vie sociale, sur cette cohésion sociale.

CONSTRUIRE DES LIEUX OUVERTS À DE NOUVELLES PRATIQUES PLUS COLLECTIVES, PLUS INTÉGRATIVES, CHANGER LES MODES DE FAIRE ...

PRODUIRE UN LOGEMENT PLUS ÉVOLUTIF

La prise en compte des usages, à l'intérieur même du logement, peut être un facteur d'intégration, dès lors qu'il sort des contraintes normées de la construction actuelle, qui définit un modèle de logement contraint par des normes de plus en plus nombreuses et sans aucune évolutivité possible.

La construction, la transformation des logements se doivent de répondre à cette évolutivité, permettant ainsi de rompre avec un sentiment de « déclassement », porteur de toutes les invisibilités et du repli sur soi. Le détournement d'usage d'espaces collectifs et d'espaces privés, sont les réponses des habitants aux défauts de conception, et à l'application de normes contraignantes qui imposent à tous une même forme d'habitat.

La non prise en compte des usages remet en cause ce modèle idéal et unique, construit en dehors de toutes les réalités sociales et culturelles, qui ne peuvent être réduites à une seule forme d'occupation du logement.

Ce décalage, ce hiatus avec les usages produit des éléments de marquages spatiaux qui rendent visibles les conditions sociales de ces habitants.

FAIRE DE LA DIVERSIFICATION PAR L'HABITAT, UN OUTIL DE LA MIXITÉ

La notion de mixité implique la diversification des statuts et des logements ; elle est autant sociale que spatiale. La question posée est avant tout celle de la spécialisation de certains territoires dans l'accueil de l'exclusion, et celle de la croissance de la demande des ménages précarisés.

Elle interroge les politiques de peuplement au-delà de la seule échelle du quartier et doit privilégier le rôle de l'intercommunalité. Elle doit prendre place dans les documents réglementaires (PLH, PLU) et dans les outils du financement du logement (politique foncière, financement du logement social, contrôle du logement privé).

Les produits de la diversification existent. L'accession sociale sécurisée est un produit qui peut répondre aux besoins des ménages les plus populaires et parfois, mis à l'écart dans un parcours traditionnel d'accession, par des phénomènes de ségrégations territoriales, et/ou par des phénomènes de ségrégations culturelles, ethniques.

68% des Français pensent que la mixité sociale (la cohabitation au sein d'un même quartier de personnes de catégories sociales et d'origines diverses) doit être une priorité des pouvoirs publics. Ils sont 77% en ZUS.

Reconnaître la place des espaces publics, comme facteur d'intégration

LES ESPACES PUBLICS, RÉVÉLATEURS DU STATUT SOCIAL,

Les qualités du logement, de l'environnement, des services, sont des éléments porteurs du désir de se sentir d'être d'un lieu et de participer à la vie sociale.

Dans ce cadre, les espaces publics sont l'épine dorsale à laquelle tous ces éléments s'agrègent ; ils constituent ce qui fait lien, cohérence, ou divergence.

Ils sont les révélateurs du statut qu'on assigne aux habitants. La relégation, la ségrégation se lisent au regard des espaces publics. Ce phénomène repose au moins sur trois principes :

- les écarts de traitement de ces différents espaces en fonction des lieux où ils se trouvent;
- la prise en compte du fonctionnement social dans la conception de ces espaces;
- la gestion de ces espaces, de la conception du projet à sa mise en œuvre.

CONCEVOIR LES ESPACES PUBLICS, EN FONCTION DES ÉCHELLES DU TERRITOIRE, DE LEURS FONCTIONS, DE LEURS USAGES ET DE LEURS GESTIONS

Il n'existe pas « un modèle » de l'espace public, mais plusieurs modèles, ayant tous des résonances entre eux. L'enclavement, souvent démontré comme étant un facteur urbain reléguant, est l'exemple du mode urbain en rupture avec son environnement, ne permettant plus de savoir ce qui en est du statut de l'espace lui-même et souvent, en total dysfonctionnement avec l'environnement urbain.

Si les opérations de renouvellement urbain ont pris en compte cette question majeure de l'enclavement, ce travail peut être repris dans tout projet urbain, dans un objectif de replacer tout projet dans une problématique de composition urbaine :

..de l'immeuble, au quartierdu quartier, à la ville ...de la ville, à l'agglomération

LA DÉMARCHE DE LA COMPOSITION URBAINE, UNE DÉMARCHE INCLUSIVE DE L'ESPACE URBAIN.

Cette démarche a pour principe de s'interroger sur tout ce qui fait lien dans le territoire, dans les différents statuts de ces liens et dans le rapport qu'ils entretiennent entre eux. C'est sur la base de ce travail de cohérence que peut se déployer réellement un processus de construction d'espaces publics inclusifs.

Des matériaux utilisés aux traitements paysagers, la couture urbaine est un enjeu essentiel pour construire de l'appartenance et développer le sentiment d'être de la ville, ou pas.

Dans cette question d'être de la ville ou pas, les équipements publics et les services occupent une place majeure. Ils doivent répondre (sur la forme urbaine, dans leurs accessibilités, dans leurs accueils) à ces mêmes exigences.

Qu'en est-il aujourd'hui des espaces publics, lieux de rencontre et de brassage comme les écoles? Les enjeux de la sécurité ont conduit à ne plus traiter leurs espaces attenants comme des lieux de l'espace public. Il en est de même pour de nombreux services, d'équipements, qui n'ont plus de proposition d'altérité en dehors de leurs murs, confortant

ainsi le sentiment d'être des lieux « réservés », et écartant de fait ceux qui ont le sentiment de ne faire partie « du public ciblé ».

Ce codage « symbolique » urbain vient ainsi renforœr les idées de ne pas avoir accès à un lieu.

Nous étudierons, dans la partie du rapport réservée aux habitants, les effets en intériorité que ces « privatisations » d'espaces produisent.

Reconnaître les différentes fonctions des espaces publics, en regard de leurs usages. Lier espaces publics et fonctions des espaces n'est possible que si on prend au sérieux la question des usages des espaces, actuels ou futurs. Une rue n'est rue que si elle permet de circuler, d'aller d'un point à un autre ; une place, de se rencontrer, par l'animation qu'elle procure ... Il en est de même pour les espaces : l'absence d'une étude sur leurs usages, conduit souvent à un hiatus entre ce qui est proposé comme un statut public et sa fonction.

LES EFFETS DE LA RÉSIDENTIALISATION

Depuis plusieurs années, la reconnaissance de ces différentes fonctions a été prise en compte dans le logement, en séparant ce qui était de l'espace privé de la résidence, de l'espace public. Cette précision urbaine de l'espace répondait à une double demande. Un besoin de voir améliorer la gestion urbaine de proximité, par un éclaircissement de la propriété foncière, et une demande en terme de sécurité.

Si ce nouvel aménagement a permis d'améliorer notoirement la gestion des espaces résidentiels, ce modèle trouve une de ses limites en ayant insuffisamment pris en compte les usages antérieurs à ces transformations urbaines. Dans un certain nombre de projets, ces premières réalisations devront évoluées, et les moyens devront être trouvés pour

permettre ces évolutions.

L'enjeu actuel, pour les prochains projets de renouvellement urbain, mais plus largement pour tous les projets visant à la création et l'amélioration des espaces publics, est de prendre en compte sérieusement les usages des lieux pour faire concorder le statut proposé à ces espaces et leurs appropriations.

Le groupe de travail a particulièrement insisté sur la méconnaissance des institutionnels des usages dans les quartiers, et de toutes les potentialités sociales déployées par les habitants pour se rencontrer.

L'objectif est de passer d'une posture « descendante » de sachant, pour proposer une nouvelle posture, prenant en compte ce qui a lieu sur les espaces, leurs modes d'appropriation, et de réfléchir aux effets du projet sur cette vie sociale.

C'est dans les espaces publics, les lieux publics, que s'exprime la force de la vie sociale, d'un quartier, d'une résidence. Reconnaître cette vie sociale, c'est déjà la valoriser.

Cette reconnaissance doit être un point d'appui pour prendre en compte les points de fragilisation et de déstabilisation actuelles : éloignement des habitants à «l'action publique », repli communautaire, développement du trafic.

ESPACE PUBLIC ET OCCUPATION SOCIALE, L'ENJEU DE LA GESTION URBAINE

Le lien entre espace social et occupation sociale trouve son tiers terme dès lors que l'on s'interroge sur la gestion urbaine. C'est dans le temps, et dans sa gestion, que l'on peut mesurer la qualité des espaces publics. Même si la gestion urbaine devrait être un préalable à tout projet de conception des espaces publics, l'enjeu est de poursuivre cette action majeure comme facteur d'intégration, dans l'habitat public comme dans l'habitat privé.

LA GESTION URBAINE, UN ENJEU PARTENARIAL, UN ENJEU D'ORGANISATION

La gestion urbaine interpelle au premier chef les acteurs institutionnels (collectivités locales, bailleurs) mais devrait interpeller tous les autres acteurs de la ville (acteurs

publics, acteurs privés et habitants).

Elle rend lisible les discriminations territoriales et sociales. Elle repose sur un effet doublement pervers qui est de proposer une gestion liée à l'occupation sociale des territoires, et de produire un effet de dévalorisation objective et subjective pour les habitants eux-mêmes.

La mauvaise qualité de gestion urbaine vient renforcer le processus de « nasse » de certains territoires, renvoyant aux habitants la responsabilité de cette déqualification.

Les projets de renouvellement urbain ont démontré l'enjeu de cette question, et ont permis la mise en place d'outils, de méthodes qui ont particulièrement amélioré la qualité de la gestion des quartiers. L'objectif est de poursuivre cette première mobilisation tant en termes de moyens que dans l'émergence de nouvelles pratiques.

RECONNAÎTRE DES NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'ÉCONOMIE INCLUSIVE

Dans de nombreux lieux, des habitants ont des pratiques d'activités économiques « non organisées », partie intégrante de la vie sociale, de la vie économique inclusive du quartier.

Faute de lieux « possibles », ces activités s'exercent de manière « sauvage » sur les espaces publics ou dans les logements, et amplifient le décalage entre les règles institutionnelles et les modes de fonctionnement initiés par les habitants euxmêmes.

« Pas d'interstices productifs possibles dans des espaces hautement réglementés. »

Comme on a pu le développer par la mise en œuvre « des jardins partagés », l'enjeu est de trouver les réponses adéquates pour valoriser ces micro actions, sans pour autant les conditionner à des formes d'action publique trop contraignantes. La prise en compte

de ces actions aurait pour objectif de permettre, quel que soit son type de logement (pavillonnaire, collectif), de reconnaître à l'action collective de ses habitants, une capacité d'action.

LE SOIN DE L'AUTRE, LE SENS DE L'ACTION PUBLIQUE

« Dans aménager, il y a ménager, prendre soin ... Françoise Choay. »

On relèvera l'écart qui continue à se développer entre une vie sociale des quartiers dynamiques, construite sur une diversité sociale et culturelle, et, d'un autre côté, un éloignement à la chose « publique » et une perte de confiance des habitants visà-vis des institutions.

Cet écart se traduit notamment par un éloignement des organisations, des associations et, de manière générale, par une perte de confiance des habitants vis-à-vis des institutions, ou de ceux qui sont perçus comme étant leurs représentants.

L'enjeu est donc double et conjoint, comment constituer l'intersection entre les valeurs de la République et les habitants (les usagers) en reconnaissant leurs propres valeurs, et leurs capacités de produire du sens.

Poser cet enjeu en termes d'objectifs, c'est aller plus loin sur les questions de la participation et de la concertation, pour changer de paradigme et reconnaître qu'il y a un modèle à inventer, où la question de la capacité, de la place des habitants dans les modes de gouvernance, d'organisations sont possibles et à imaginer.

RECONNAÎTRE, VALORISER LA DIVERSITÉ SOCIALE ET CULTURELLE POUR CONSTRUIRE DE L'EN COMMUN Passer d'une démarche en extériorité à une démarche en intériorité, c'est reconnaître aux habitants leur propre capacité à redonner du sens à l'action publique, tout autant que les représentants institutionnels.

« Pas de politique d'intégration sans valorisation, une valorisation concrète pour faire du contrepoids à une idéologie dominante. »

Cet enjeu de la coproduction est déjà, a déjà été mis en œuvre sur les questions du logement et/ou sur les questions des espaces publics. Ces expériences montrent que cela est possible dès lors que la démarche proposée n'est pas pré construite, et que les « certitudes » laissent place aux questionnements.

La question de la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle pose également la question de la représentativité, « Qui représente qui ? Qui parle au nom de qui ? » et comment permet-on l'expression de la diversité. L'enjeu est de rendre concrètes, lisibles, perceptibles, des problématiques souvent complexes, transversales, pour construire un projet commun, pour construire un dialogue autour des projets.

« La société résulte des individus, elle n'est pas donnée une fois pour toute comme un cadre qui délimiterait les raisons sociales. Au contraire, elle adhère aux formes de socialisation au fur et à mesure où celles-ci s'élaborent, s'affichent, s'estompent au profit de nouvelles. » Georges Simmel.

Ce principe de « dialogue, ouvert, précis, concret » s'appuie sur la reconnaissance des connaissances des habitants sur ces différents points (habitat, espaces, gestion), non pas au lieu et place des professionnels mais à partir de leurs places « d'habitants » et de la reconnaissance de ce que les habitants pensent de la décision elle-même.

La légitimité de cette place des habitants dans la décision, interpelle la prise en compte

de cet avis dans la temporalité du projet. Si, idéalement, cette place est à penser au début de tout projet, c'est le schéma même de production du projet qu'il faut modifier.

Actuellement le schéma de production favorise l'objet fini, idéal. Il faut permettre une culture « de la co-fabrication » privilégiant l'évolutivité du produit.

CONSTRUIRE DES PASSERELLES D'UN LANGAGE COMMUN

Les institutions, les « sachants », les habitants, chacun a son propre langage.

L'enjeu, construire « les mots communs » pour faire de « l'en commun ». C'est-à-dire accepter de mettre en partage ces différents langages pour qu'ils soient intelligibles et partagés par tous. C'est aussi admettre que les mots ont aussi des connaissances différentes selon les cultures.

En Afrique, habiter un village, c'est appartenir à une filiation.

Le projet (les projets) construit(s) ainsi par cette reconnaissance, est de fait la méthode la plus intégrative pour le projet lui-même et, de manière plus générale, sur un processus de construction de politiques publiques qui nous concerne tous, quel que soit le statut social, la culture, l'origine.

PASSER D'UNE LECTURE STATISTICIENNE A UNE COMPRÉHENSION, A UNE RECONNAISSANCE DES CAPACITÉS

L'urbanisation n'est pas le seul comptage des habitants d'une ville, pour reprendre les termes de la sociologie urbaine, c'est la progression d'un état d'esprit.

La dernière méthode utilisée par la Politique de la Ville, permettant de choisir les quartiers prioritaires en regard des indicateurs de la pauvreté, trouve ses limites dans la méthode elle-même. Choisir comme critère principal la pauvreté est

insuffisant et ne rend pas compte de la vie collective qui a lieu sur ces territoires. Elle ne présente rien des capacités des gens.

Dans des situations socio-économiques comparables, des gens peuvent être isolés, démunis, dans une faiblesse culturelle et par contre, d'autres mettent en œuvre des capacités de ressources culturelles de résilience. Ces points là n'apparaissent dans aucune statistiques.

Trop souvent le diagnostic sur le fonctionnement social et urbain qui devrait être construit en amont de tout projet est peu ou pas réalisé, et les problèmes ne deviennent perceptibles qu'après la mise en place d'un dispositif. Ce dysfonctionnement pourrait être évité si on prenait le temps, en amont du projet, d'analyser le territoire, de collaborer avec les habitants, de pratiquer le quartier.

MOBILISER LES HABITANTS AVEC, PAR LE PROJET

Les habitants ne sont pas un groupe homogène. Il faut passer du concept de l'homogénéité à la reconnaissance de l'hétérogénéité.

Depuis plusieurs années, le statut et la représentation des habitants sont interrogés. Les habitants eux-mêmes engagés dans des associations, des amicales de locataires, partagent ce constat de la difficulté de la représentation, voire témoignent de leur isolement.

Les fonctionnements sont plus individualistes ou constitués par groupes ciblés (sexe, génération), qui ne se mobilisent qu'en regard du sujet proposé.

Si les habitants ne sont pas un groupe homogène ni organisé de manière homogène, l'enjeu est de trouver des nouvelles formes de représentativité, construites sur des nouveaux modèles de la représentation autour du projet et dans le temps.

L'enjeu est de réfléchir aux méthodes, actions, pour construire semblablement aux modèles anglo-saxons, de nouveaux modes d'organisation sociale favorisant le développement des interactions sociales, partant des capacités et des dynamiques sociales existants dans le quartier. Non pas par une action unique, mais en fédérant ces différentes actions

qu'elles soient de natures publiques ou de natures privées.

NE PLUS HIÉRARCHISER LES ACTIONS, RECONNAÎTRE LEURS EFFETS SUR LES PROJETS ... PASSER D'UNE VISION DESCENDANTE À LA COPRODUCTION

Comprendre ce qui intéresse les gens, pourquoi ils font le choix de venir ou pas, doivent être des points d'appui pour s'interroger sur les actions possibles à construire avec et pour les habitants. Ce qui leur procure du plaisir, du bien-être. C'est à partir d' initiatives informelles que l'on peut recréer un peu plus de lien, mais aussi de la cohésion. C'est à partir des liens qui sont déjà présents qu'on peut arriver à trouver des interlocuteurs pour réfléchir à un projet. En partant des sphères où les gens se retrouvent déjà, dans des espaces collectifs qui existent aujourd'hui.

Dans les formes d'animation et de production de ces échanges, il faut prévoir des méthodologies différentes. La diversité des situations, des parcours de vie dans le quartier sont telles que la responsabilité des pouvoirs publics est de réussir à capter toute cette diversité.

FAIRE QUE LES HABITANTS SOIENT PARTIES PRENANTES DES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT, QUELLE(S) INTENTION(S) INSTITUTIONNELLE(S),

La question du pourquoi de la concertation est déterminante.

Avec la possibilité d'infléchir, on construit la capacité d'intervention des habitants sur le long terme. Infléchir finalement veut dire « c'est utile », « c'est possible de faire », « j'ai un rôle à jouer ». C'est l'intention institutionnelle qu'il faut en amont interroger.

Poser la problématique du champ de la décision pour les habitants ne peut se poser en dehors du modes des organisations et des institutions.

La question du statut des habitants, du rôle qu'ils peuvent prendre dans la vie de leur quartier, dans la vie de leur commune et dans la construction des politiques publiques doit interpeller la question des organisations et des institutions. La culture institutionnelle française a pour effet de rendre difficile, à l'intérieur des organisations, la question de la

délégation et des autonomies. Cette difficulté interroge sur leurs capacités actuelles à pouvoir donner aux habitants un réel pouvoir de décision.

(Re) donner sens à l'action publique

« Il faut changer de paradigme, proposer une nouvelle forme d'action publique, pour produire des « possibles » à l'intersection des valeurs de la République et du respect des gens eux-mêmes, et de leurs capacités à coproduire de l'action publique. » Les effets de la relégation ont des effets objectifs, mais aussi des effets subjectifs qui amplifient les phénomènes de discrimination et produisent de nouvelles « invisibilités ». Dès lors que les actions publiques perdent de leur lisibilité, que les habitants se sentent exclus des processus intégratifs, ce processus peut agir sur leurs propres capacités et mobilisations. Tout échec d'une politique d'intégration a des effets sur l'ensemble de ce qui constitue la cohésion sociale et de ce qui fait société. Elle remet en cause un principe de ce qui constitue les valeurs Républicaines, dont les principes sont d'appliquer à tous les mêmes droits et les mêmes devoirs.

La prise en compte de la diversité, la mise en œuvre d'un processus d'intégration par l'habitat passe par une meilleure connaissance, un meilleur exercice du droit, par une plus grande transparence de l'action publique, reconnaissant le principe même du mode urbain où coexistent, sur un même territoire, des populations différentes et faisant de cet engagement un principe même de la question de la politique.

« L'intégration ... il faut travailler avec l'ensemble de la ville, avec l'ensemble de la population, pour aller vers des collectivités plus intégratives. »

L'HABITAT FACTEUR D'INTÉGRATION (LES PROPOSITIONS)

Tout au long de ces échanges, des propositions ont été émises. Elles ont été reprises en distingant ce qui, dans ces propositions, relève : de la politique nationale ; de la déclinaison de ces politiques au niveau local ; des actions pouvant être menées par les différents acteurs mobilisés sur le champ de l'habitat ; de l'urbain ; des actions sociales ; et, les modes de gouvernance d'une action publique pour réussir et mettre en œuvre une politique d'intégration

UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION CLARIFIÉE ET PORTÉE PAR L'ETAT

Un grand nombre de ces propositions figurent dans le projet de loi « ALUR » actuellement en débat à l'Assemblée Nationale » et figurent dans d'autres textes ou règlements en cours de préparation. Nous avons souhaité néanmoins réaffirmer l'enjeu de ces questions.

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

• Développer une production de logements à des coûts plus accessibles et sur tout le territoire

La Loi SRU ne répond qu'en partie à cette question. Aujourd'hui l'offre de logements à faible loyer est concentrée dans les quartiers populaires. L'enjeu est de produire aussi du loyer social « à bas loyer » sur l'ensemble du territoire. Cette production permettrait à la fois de produire un logement correspondant aux ressources des locataires à faibles revenus, et de répondre à l'enjeu de la mobilité et de la construction d'un parcours résidentiel.

- Développer une politique foncière maîtrisée.
- Assouplir les normes de construction, promouvoir des nouvelles formes de construction et de réhabilitation

Le mode de construction actuel, en regard de ses règlements, a pour effet la production « uniforme » et à un coût du M² identique. Afin de diversifier l'offre de production, de promouvoir une offre à un coût réduit, devraient être recherché les méthodes et outils pour promouvoir un habitat moins contraint, moins « normé ».

Les expériences d'auto-production, d'auto-réhabilitation qui ont déjà lieu, devraient être capitalisées et développées plus largement. Cette production nouvelle pourrait aussi exploiter toutes les nouvelles expériences privilégiant la recherche de nouveaux matériaux, dans une problématique environnementale et écologique.

Cette démarche devrait aussi se déployer sur les espaces publics, avec une même approche, une diminution des coûts (production, gestion) et une réponse plus écologique (choix des matériaux, végétaux...).

Pour mieux et plus produire de logements, mettre en place une dotation de solidarité urbaine « réservée » à la construction de logements sociaux accessibles à tous.

L'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT

• Faciliter le processus d'accès au logement,

En créant un dispositif d'information précis sur les droits des ménages dans l'accès au logement, sur la traçabilité de leurs demandes, et sur l'ensemble des aides mobilisables (cf/Article 47 de la loi Alur).

Pour les ménages souhaitant accéder à la propriété : trouver des modes d'information, rendant compte des droits et devoirs des copropriétaires ; onstruire des outils « lisibles » pour que les futurs propriétaires aient tous les éléments précis avant de s'engager dans l'achat d'un logement.

Construire une politique de peuplement, (un enjeu national aux déclinaisons locales)

La politique nationale doit inscrire cet enjeu dans l'ensemble des politiques de l'habitat menées par les collectivités locales, et figurer dans les documents intercommunaux précisant les politiques de l'habitat.

Les PLH sont de portée intercommunale, la question de la mixité par l'habitat, devrait pouvoir y figurer, et être précisée dans ce document contractuel et ce, sur l'ensemble du parc de logements (production et stock).

Cette stratégie de peuplement sera précisée et déclinée dans les relations contractuelles entre l'État et les Collectivités locales, et figurer dans les programmes de Renouvellement Urbain (cohérence entre la politique d'agglomération, et politique de renouvellement du quartier).

Mener une politique de concertation dans toutes actions de stratégie urbaine (un enjeu national aux déclinaisons locales)

Les modes de concertation et de participation des habitants doivent se déployer dans toutes les actions stratégiques ayant des effets sur leur vie sociale.

La concertation, la participation des habitants, doivent faire l'objet d'une obligation dans toutes les relations contractuelles avec les collectivités locales, et notamment lors de la construction des outils stratégiques sur l'habitat, l'aménagement, la politique de la ville et le renouvellement urbain.

LA PLACE DES FOYERS DES «TRAVAILLEURS MIGRANTS» DANS UNE POLITIQUE INTÉGRATIVE DE L'HABITAT

Intégrer « les foyers de travailleurs migrants » comme une composante d'une stratégie de l'habitat (stratégie nationale, stratégie locale).

Réinscrire les foyers dans les enjeux urbains du territoire en y intégrant les mêmes exigences que pour les autres formes d'habitat (accessibilité, mobilité, parcours résidentiel).

Dans tout programme de transformation urbaine, de renouvellement urbain : reconnaître la place, le rôle qu'ils occupent sur le territoire ; intégrer les modalités de leurs rénovations, de leurs inscriptions urbaines dans le projet.

Faire du programme de réhabilitation, de transformation des foyers en résidence sociale, une priorité politique.

CONSTRUIRE DES INDICATEURS DE L'ACTION PUBLIQUE RÉPONDANT À LA COMPLEXITÉ

Construire à côté des indicateurs objectifs (statistiques) des éléments qualitatifs, prenant en compte différents éléments qualifiant la place des habitants dans le quartier, leurs degrés d'appropriation, d'identification au territoire.

RECONNAÎTRE LES ENJEUX D'UNE ÉCONOMIE INCLUSIVE DANS UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION

Donner une place à l'économie inclusive dans les processus de développement économique.

Promouvoir cette politique au niveau local.

Expérimenter ces nouvelles démarches sur certains territoires « pilotes » et « volontaires» pour innover dans ce domaine.

L'ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT CONSTRUITE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Les PLH, PLU, sont les outils de planification des collectivités locales dans le domaine de l'habitat. Ces outils doivent permettre, à la fois de répondre à l'objectif national de production de logements, mais aussi répondre à un objectif d'intégration dans la territorialisation de cette politique.

- Mener une politique de production de logements sociaux, engageant collectivités locales et
 - bailleurs sociaux.
- Poursuivre l'objectif de diversification de l'habitat sur tout le territoire de

l'agglomération et notamment dans les quartiers en renouvellement urbain, et/ou fortement spécialisés.

UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT INSCRITE DANS LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Une territorialisation précise, lisible, « transparente » de la production, est l'outil devant permettre la mise en place, au niveau local (agglomération), d'une politique de peuplement. Doivent être associés à ce travail de territorialisation d'une politique de l'habitat intégrative, les acteurs du logement (bailleurs sociaux, acteurs privés) et des représentants des habitants.

La politique de la ville, ses actions, y compris le nouveau programme de renouvellement urbain, devront être inclus dans ces documents stratégiques comme des éléments participants à la mise en œuvre d'une politique inclusive.

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT INTÉGRANT ACCÈS AU LOGEMENT ET PARCOURS RÉSIDENTIEL

- Faciliter le processus d'accès au logement, en renforçant l'information des ménages et l'accès aux droits (numéro unique de demande de logement social, accès aux aides au logement, accès au F.S.L.) et en rendant plus lisibles les processus d'attribution des logements sociaux. (cf/Article 47 de la loi Alur).
- Faciliter les mutations à l'intérieur du parc social.
- Donner aux ménages des perspectives sur un parcours résidentiel dans le logement social, et par l'accession sociale à la propriété.
- Renforcer les mesures d'accompagnement vers et dans le logement pour les ménages concernés. Encourager une meilleure articulation entre le Fonds National d'Accompagnement
 - Vers et Dans le logement (FNVADL) et le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) géré par les Conseils Généraux.
- Mener une politique de production de logements sociaux au niveau de l'agglomération.
- Poursuivre l'objectif de diversification de l'habitat dans les projets en renouvellement urbain.

 Faire d'une politique de « mobilité par l'habitat » un des composants stratégiques du PLH et des différentes politiques des acteurs de l'habitat.

 Offrir un parcours résidentiel, à tout habitant de l'agglomération, en prenant en compte leurs demandes, en les accompagnant dans ce projet de mobilité (mobilisation de

tous les acteurs sociaux et des différentes collectivités territoriales impliquées sur l'accompagnement social, sur le logement)

CONCEVOIR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS UNE STRATÉGIE INTÉGRATIVE

Lier la conception, la construction des équipements publics, en faisant de leur accessibilité (qualité des espaces), de leurs conditions d'accessibilité (transports), de leurs accueils un enjeu stratégique du projet.

CONSTRUIRE LES POLITIQUES D'INTÉGRATION SUR UN MODÈLE INCLUSIF

Faire des politiques d'intégration un mode de gouvernance de la collectivité locale, en menant des actions agissant contre les effets de spécialisation par l'espace (logements, espaces publics, équipements) et, faisant de ce modèle inclusif, un programme stratégique de l'action territoriale.

UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION PORTEE PAR TOUS LES ACTEURS DE L'HABITAT

- Réintroduire dans tout projet, la lisibilité de sa stratégie, et le sens du projet

 Construire des outils de formation permettant de trouver les éléments de langage, de

 culture commune, nécessaires à la compréhension du projet.
- Passer d'une politique de zonage, à une politique inclusive de l'habitat
 Intégrer dans toute politique de l'habitat les différents composants urbains du projet : le logement, les espaces publics, les équipements, le transport.

Préciser dans tout document portant sur l'habitat ou l'urbanisme, le lien et la convergence entre ces différents composants, et leurs effets sur le territoire.

• Passer d'une conception de «l'objet fini» à un projet évolutif

Pas de démarche de projet, sans interroger, ce qui constitue la singularité, la diversité du territoire dans son fonctionnement social.

Prendre en compte, dans toute démarche projet, les usages, cultures existants dans les territoires, comme des éléments incontournables et essentiels à la réussite du projet pour et avec les habitants.

Evaluer les effets du projet sur le fonctionnement social et urbain du territoire.

Se doter des moyens pour mener une politique d'intégration en accompagnant les démarches de changement, et en prenant en compte les effets de ces changements sur la cohésion sociale.

Se donner les moyens pour faire évoluer les projets en fonction de nouveaux usages, ou de modifications dans le projet.

RECONNAÎTRE À LA GESTION URBAINE, SON ENJEU MAJEUR DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION

• Faire de la gestion urbaine, une démarche généralisée.

Développer une politique de gestion urbaine, dès la conception du projet.

Faire de la politique de gestion urbaine, une politique de l'action publique se déployant sur tous les territoires, et faisant évoluer les pratiques de tous les acteurs urbains. Construire des partenariats soutenus entre les collectivités locales et les bailleurs.

Trouver des modes d'organisation plus transversaux, s'appuyant sur une plus grande autonomie des personnels, et valorisant le travail des personnels de proximité.

Développer une culture de la gestion urbaine dans l'organisation des différents services et dans la connaissance des impacts économiques qu'elle génère.

Reconnaître le lien et les effets entre le fait que les habitants se sentent considérés et l'attention portée par la gestion de leurs lieux.

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES DE TOUS LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Construire des partenariats soutenus entre les collectivités locales et les bailleurs. Développer une culture de la gestion urbaine dans l'organisation des différents services et dans la connaissance des impacts économiques qu'elle génère.

Regarder, savoir évaluer la gestion urbaine, pour proposer des actions plus efficaces.

Reconnaître à la gestion urbaine sa démarche évolutive

Savoir engager tous les acteurs, et en particulier les habitants dans cette démarche.

RECONNAÎTRE LES EFFETS D'UNE PRODUCTION D'UN HABITAT DIVERSIFIÉ SUR LA MIXITÉ SOCIALE

Développer de nouveaux dialogues entre la maîtrise d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre pour prendre en compte cette question dans les cahiers des charges et proposer des produits logements plus divers, et mieux adaptés.

SAVOIR MENER DES ACTIONS CONCRÈTES ET VALORISANTES.

Pas de politique d'intégration sans valorisation. Une valorisation concrète des actions, pour faire un contre-poids à une idéologie dominante. L'enjeu est de trouver les modes de communication, de capitalisation pour rendre compte de ces actions et faire connaître la richesse des actions qui sont menées dans les territoires les plus stigmatisés. Cette reconnaissance passe par un soutien aux habitants, aux associations qui mènent des actions de cette nature, et une attention soutenue dans les nouveaux contrats de ville, pour mettre en valeur et développer ces actions.

Les actions de communication locale, et en particulier les outils de communication liés au projet, (et pour les projets de renouvellement urbain, en partie financés par les crédits de l'ANRU) devront mieux et plus rendre compte de ces actions.

CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE, DE NOUVEAUX

MODES DE FAIRE

« changer de paradigme, trouver des nouvelles formes de l'action publique, pour produire des « possibles » à l'intersection des valeurs de la République, du respect des gens et de leurs capacités à produire de l'action publique»

• Clarifier à qui une politique d'intégration s'adresse

Dans l'intégration, il y a de l'inclusion ; c'est un processus réciproque, qui a pour objectif de permette à chacun de trouver sa place. Il ne peut y avoir de politique d'intégration sans une politique claire d'immigration. Ainsi, il faut distinguer ce qui relève d'une politique globale d'intégration, dont la politique d'immigration est clarifiée, et ce qui relève d'une politique d'inclusion sociale.

Cela suppose de clarifier, à quels publics, ces différentes politiques s'adressent et, quel est le mode de gouvernance approprié pour ordonner, organiser ces différentes politiques.

- « Ne pas craindre, de parler des discriminations, pour mieux les combattre »
- S'interroger systématiquement, à quel public l'action publique s'adresse, et quel sens les habitants donnent à cette action.
- Identifier précisément, les freins, les obstacles, dans la mise en œuvre de ces actions, avec comme objectif d'agir avec efficacité sur tous ce qui peut faire obstacle à la mise en œuvre des actions publiques liées à ces politiques d'intégration.

DONNER, REDONNER CONFIANCE EN L'ACTION PUBLIQUE

- Développer de nouvelles relations avec les habitants, construites sur des nouvelles formes d'écoute, des modes de relation plus participatifs, dans des modes d'apprentissage et de capitalisation mutuels.
- Mener des actions « concrètes » au plus près des habitants pour leur redonner confiance et respect dans l'action publique.

RECONNAÎTRE, VALORISER LA DIVERSITÉ COMME UN ÉLÉMENT DE

LA DYNAMIQUE SOCIALE

- Trouver les actions, reconnaissant la diversité comme un élément fondateur de toute politique d'intégration.
- Valoriser, capitaliser les actions qui permettent l'expression de cette diversité.
- Faire de ces actions, un point d'interpellation dans les actions publiques, et notamment dans les nouveaux contrats de ville.

LES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

- * Aline Creignou, Cabinet de la Ministre, Ministère de l'égalité des territoires et du logement
- * Chaynesse Khirouni, *Députée*
- * Chantal Talland, Directrice de l'IFMO, Ecole du Renouvellement Urbain
- * Adil Jazouli, Sociologue, SGCIV
- * Michèle Esposto, Responsable département ANRU et cadre de vie, SGCIV
- * Marie Françoise Lavieville, *Directrice du pôle hébergement et accès au logement DIHAL*
- * Joëlle Boneu Merckaert, Conseillère Cohésion Sociale, Ministre délégué chargé de la ville
- * Sarah Zouheir, Chargée de mission, Ministre délégué chargé de la ville
- * Barbara Allen, Psycho sociologue, CSTB
- * Béatrix Mora, Directrice du service Politiques urbaines, USH
- * Jean Werlen, Architecte urbaniste
- Michel Bonetti, Sociologue urbain
- * Paul Landauer, Architecte urbaniste
- * Anne Charpy, Directrice «Voisin Malin»
- * Marcela Perez, Directrice «Permis de vivre la ville»
- * Marie Courouble, Chargée de mission politiques sociales, ANRU
- Sabine Montout, Chargée de mission, accès à l'emploi et du développement économique, ACSE
- * Aïcha Sissoko, Directrice Association des Femmes Africaines du Val d'Oise
- * Fatiha Mlati, Directrice intégration, emploi-logement, France Terre d'Asile
- * Christophe Robert, Directeur des études, Fondation Abbé Pierre
- * Nelly Lordemus, Directrice Générale Emmaüs Habitat
- * Jean François Lapierre, Directeur Général, Actis
- * Mohamed Benazzouz, Responsable exploitation, association d'insertion par le logement, ARALIS
- * Silahm Zobir, Chargée de mission, emploi, économie, habitat, médiation, ACSE